

DEVIALET

Une solution exclusive Groupe PANGEE

ENGAGEMENT DE RACHAT EN FIN DE LOCATION

REFERENCE N°

00000009604

LE LOUEUR

M2M FINANCEMENT

537376808

1 ALLEE DE L'ELECTRONIQUE
42000 SAINT ETIENNE (FR)

LE FOURNISSEUR

DEVIALET

502155682

10 PL VENDOME
75001 PARIS (FR)

DUREE DE LA LOCATION 36 MOIS

LE LOCATAIRE

Eric DRAPPIER

5 rue Villebois Mareuil
75017 PARIS (FR)

LISTE DU MATERIEL LOUE AVEC VALEUR DE RACHAT

Dénomination	Numéro de série	Prix de rachat HT
1 x DEVIALET-2019-PHANTOM-REACTOR-600-STEREO - DEVIALET-PHANTOM REACTOR-600 x 2 (Neuf)	M28X00113P0LA	0,00
1 x DEVIALET-2019-PHANTOM-REACTOR-600-STEREO - DEVIALET-PHANTOM REACTOR-600 x 2 (Neuf)	M28X00111P0LA	0,00

Le fournisseur s'engage à racheter au terme du contrat de location ou en cas de résiliation anticipée, le matériel ci-dessus pour le montant HT ci-contre, majoré de la TVA suivant la réglementation en vigueur

0,00

ENGAGEMENT DE RACHAT EN FIN DE LOCATION

Nous vous donnons par la présente, notre accord irrévocable pour à premier demande de votre part, formulée par lettre recommandée nous porter acquéreurs du matériel à l'issue du contrat de location, ou en cas de résiliation anticipée, quelle qu'en soit la raison. La vente, si vous en demandez la résiliation, emportera transfert de propriété au jour du paiement du prix de vente que nous nous obligeons à acquitter dans les quinze jours de votre notification, le matériel étant pris par nos soins et à nos frais, en l'état et au lieu où il se trouvera.

Nous entendons réaliser cette opération dans un intérêt commercial et sommes parfaitement au courant de la situation financière du client susvisé. Le présent engagement est totalement autonome du contrat de location sus référencé. Les obligations qui en découlent, constituent ainsi de notre part, des engagements inconditionnels et irrévocables pour l'exécution desquels nous renonçons à vous opposer toutes exceptions quelles qu'elles soient, tirées de vos rapports présents ou futurs avec le locataire.

Nous vous confirmons notre accord pour maintenir notre engagement dans l'hypothèse où le contrat de location serait transféré, au profit d'un nouveau locataire en vertu d'un jugement arrêtant un plan de cession (L621-88 du code de commerce). De même, le présent engagement subsistera, même au cas où le pacte social du locataire subirait des modifications et en cas notamment du fusion ou absorption par une autre société.

Il est entendu que tous litiges éventuels relatifs à l'exécution du présent engagement et à ses suites, seront soumis aux Tribunaux Français qui feront application de la loi française.

LE FOURNISSEUR

LE

A

Nom, Prénom et Signature